

**POUR L'ÉCOLE  
DE LA CONFIANCE**



académie  
Poitiers   
direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Deux-Sèvres



# **Le service social en faveur des élèves**

PROJET DE SERVICE 2018-2021



## **SOMMAIRE**

- **Édito**
- **La mission du service et son organisation**
- **Ambition 1 « construire » des apprentissages durables**
- **Ambition 2 « accompagner » chaque élève dans la construction de son parcours**
- **Ambition 3 : « ouvrir » l'école, développer les liens avec ses partenaires, conforter la confiance**
- **Ambition 4: « former » et faire connaître et reconnaître nos missions pour optimiser l'action du service social**

POUR L'ÉCOLE  
DE LA CONFIANCE



académie  
Poitiers  
direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Deux-Sèvres



# ÉDITO

Dans une société en recherche de nouveaux repères, l'école garde plus que jamais la mission de favoriser la réussite de chaque élève, dans le respect du principe fondamental de l'équité sociale. L'ensemble de la communauté éducative participe à faire de cet objectif ambitieux une réalité pour chaque enfant du département.



Le Service Social en Faveur des Elèves, de par sa spécificité, exerce un rôle essentiel auprès des élèves, favorise le lien entre l'école et la famille, et contribue à l'analyse pluridisciplinaire des situations.

J'ai souhaité que ce service, placé sous mon autorité, puisse s'appuyer sur un projet de travail, pour renforcer la cohésion des personnels qui exercent leur fonctions sur l'ensemble du département, favoriser la cohérence des activités menées dans des contextes différents (territoires, populations, type d'établissements) et développer la communication auprès des équipes, des partenaires institutionnels et associatifs.

Je remercie les assistant(e)s social(e)s pour leur action quotidienne au service des élèves et le travail collectif engagé dans les établissements au bénéfice de chacun.

**Franck PICAUD**

Inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'éducation nationale

Le service social en faveur des élèves



## LA MISSION DU SERVICE ET SON ORGANISATION

**Le service social en faveur des élèves est un service de prévention au sein de la communauté scolaire. Sa mission est d'œuvrer par une aide individualisée et collective à la réussite et au bien-être des élèves**

- Des ressources humaines
    - 1 conseiller technique responsable départemental
    - 1 agent mis à disposition auprès de la MDPH des Deux-Sèvres
    - 12 AS
  
  - Une organisation
    - 37 collèges
    - 17 lycées
    - 1 EREA
    - La mise à disposition du SSFE pour un conseil technique et des interventions sociales auprès des équipes du 1<sup>er</sup> degré et des familles d'écoliers
-  répartis en 12 secteurs d'intervention

# Ambition 1 : « construire » des apprentissages durables

- ❖ **Développer les compétences psycho sociales de l'élève, pour l'amener à se responsabiliser, se protéger, se socialiser par des interventions individuelles et collectives.**
  - Evaluer les besoins et les attentes d'un élève ou d'un groupe et établir un diagnostic dans le domaine social.
  - Mener des entretiens individualisés notamment pendant les permanences régulières effectuées au sein des EPLE.
  - Impulser et/ou animer des actions collectives dans le cadre des CESC (Comité d'Éducation Santé Citoyenneté).
  
- ❖ **Prévenir la violence en milieu scolaire, contribuer à l'instauration d'un climat scolaire serein**
  - Repérer les élèves en difficultés.
  - Contribuer à l'élaboration et au suivi du plan de prévention violence et impulser des actions de prévention notamment dans le domaine de la lutte contre le harcèlement en milieu scolaire.
  - Intervenir dans la gestion de situations conflictuelles.
  - Participer à la gestion de situations de crise dans le cadre des cellules d'écoute et d'accompagnement.

## **Ambition 2 : « accompagner » chaque élève dans la construction de son parcours**

### **❖ Aider l'élève confronté à des difficultés personnelles, familiales, et le protéger.**

- Accueillir, écouter, conseiller, accompagner, orienter.
- Évaluer les situations d'élèves en danger ou en risque.
- Conseiller la communauté scolaire en matière de protection de l'enfance.

### **❖ Favoriser l'assiduité scolaire et lutter contre le décrochage.**

- Prévenir l'absentéisme en favorisant la réussite scolaire.
- Saisir la communauté éducative et organiser des rencontres avec les élèves absentéistes et leurs familles si besoin dans le cadre d'une visite à domicile.
- Contribuer à réduire les sorties sans qualification du système scolaire en participant notamment au groupe de prévention du décrochage scolaire.

### **❖ Accompagner les élèves en situation de handicap et les élèves à besoins éducatifs particuliers**

- Favoriser l'inclusion et l'adaptation à l'environnement scolaire.
- Accompagner les élèves dans les dispositifs particuliers.

## **Ambition 3 : « ouvrir » l'école, développer les liens avec ses partenaires, conforter la confiance**

- ❖ **Conseiller l'institution et exercer un rôle de médiateur afin d'optimiser l'accompagnement et la prise en charge des élèves.**
  - Apporter un éclairage social et donner un avis d'expert au chef d'établissement.
  - Participer à l'élaboration des projets d'établissement, des contrats d'objectifs et aux projets de territoire.
  - Assurer un rôle d'interface entre l'institution scolaire et les familles en s'appuyant sur des fonctions de médiation et de régulation sociale
  
- ❖ **Promouvoir le lien école/famille**
  - Valoriser la participation des parents au sein de l'école.
  - soutenir et accompagner les parents dans leur fonction éducative.
  - concourir au renforcement de la coopération entre l'école et les parents.

## **Ambition 4: « former », faire connaître et reconnaître nos missions pour optimiser l'action du service social**

### **❖ Faire connaître et reconnaître les missions pour optimiser l'action du service social.**

- Participer à la vie de l'établissement.
- Améliorer la démarche de communication en présentant à la communauté éducative ses missions, ses projets et la contribution de son activité.
- Faciliter l'accès au service social en faveur des élèves.

### **❖ Elargir et conforter les relations partenariales, institutionnelles et associatives.**

- Présenter le service et ses missions aux partenaires du territoire.
- Agir en complémentarité en synergie et cohérence.
- Participer à la formation initiale et continue des étudiants en service social en lien avec les établissements de formation.

# TEXTES DE REFERENCES

- circulaire n° 2017-055 du 22-3-2017 relative aux missions du service social en faveur des élèves
- Projet académique 2017-2021 relative aux priorités académiques pour le service social en faveur des élèves

**POUR L'ÉCOLE  
DE LA CONFIANCE**

académie   
Poitiers  
direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Deux-Sèvres

